



COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, vendredi 30 octobre 2015 – 08h00

EXERCICE

EXERCICE

EXERCICE

PROLONGATION VIGILANCE « FORTES PLUIES »

La Préfecture de Mayotte vous informe que la vigilance météo fortes pluies valable depuis jeudi 29 octobre 2015, à 16h00 est prolongée ce vendredi 30 octobre à 08h00.

Les amas nuageux instables qui se sont renforcés au nord de Madagascar, affectent actuellement notre département. De fortes pluies se sont déjà produites la nuit dernière et elles se poursuivront, tout au long de la journée.

Total de la nuit

	MZOUA	POROA	DEMBE	PAMAN	MAMOUD	VAHIB	MTZAM	COCON
6 H	63,6	84,8	85,3	74,5	85,6	83,3	115,6	68,1

Prévisions pour la journée du 30/10/2015 : 120 à 180 mm localement

Sur l'ensemble de l'épisode, depuis hier soir : 180 à 300 mm localement

Ce qui correspond à une durée de retour de 15 ans

Météo France annoncera son prochain bulletin météo ce vendredi 30 octobre vers 16h00.

**Pour plus d'information, veuillez contacter Météo France : 02 69 60 10 04
site internet meteo france <http://www.meteo.fr/meteonet/temps/monde/prev/outremer/mayotte.htm>**

CONSEILS DE COMPORTEMENT GÉNÉRAUX EN CAS DE FORTES PLUIES

Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation météorologique en écoutant les informations diffusées dans les médias par météo France et les autorités :

- Ne vous déplacez qu'en cas de nécessité.
- S'il vous est absolument indispensable de vous déplacer, soyez très prudents, respectez, en particulier, les déviations mises en place.
- Tenez les enfants à distance des caniveaux qui peuvent déborder.
- Ne tentez jamais de franchir, à pied ou en voiture, les ravines et les rivières en crue, ou qui peuvent l'être soudainement, ainsi que les radiers submergés.
- Signalez votre départ, votre destination et votre arrivée à vos proches.
- Dans les zones inondables, prenez toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde de vos biens face à la montée des eaux, même dans les zones rarement touchées par les inondations.
- Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable.
- Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par l'électricité, prenez vos précautions en contactant votre établissement de santé ou votre association de prise en charge.
- Faites attention à l'eau du robinet : ne pas oublier qu'elle peut rester impropre à la consommation au moins 48h après l'arrêt des pluies.
- Dans tous les cas, si la situation de votre domicile l'exige (zone inondable, bordure de la rivière,...), préparez-vous à l'évacuation éventuelle de celui-ci.
- Facilitez le travail des sauveteurs qui vous proposent une évacuation et soyez attentifs à leurs conseils.

Contact presse

Préfecture de Mayotte, service communication interministériel
Tél : 06 39 69 00 31, courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr

www.mayotte.pref.gouv.fr



Mayotte